



Le conseil d'administration d'UCB a élu un nouveau président pour 2012

Bruxelles (Belgique), le 23 septembre 2011 – information réglementée – UCB a annoncé l'élection de Gerhard Mayr à la présidence de son conseil d'administration. Gerhard Mayr succèdera en avril 2012 à l'actuel président du conseil, Karel Boone, à la fin du mandat de ce dernier, qui aura atteint l'âge limite fixé à 70 ans.

« Je suis heureux de céder ma place à Gerhard Mayr », a déclaré Karel Boone. Je suis convaincu que l'ensemble des parties prenantes, aussi bien internes qu'externes, lui témoigneront un soutien total. Fort d'une parfaite connaissance du Groupe UCB et d'une expérience exceptionnelle, notamment dans l'industrie pharmaceutique innovante, Gerhard continuera d'accompagner la transformation d'UCB en une société biopharmaceutique de premier plan centrée sur le patient. »

Membre du Conseil d'administration d'UCB depuis 2005, Gerhard N. Mayr est un administrateur indépendant et membre du Comité des Rémunérations et Nominations. Il est également membre du Comité d'audit. Originaire d'Autriche, Gerhard Mayr est diplômé d'une maîtrise de génie chimique obtenue en 1969 à l'École polytechnique fédérale de Zurich (Suisse), et d'un Master of Business Administration (MBA) obtenu en 1972 à l'université Stanford. En mars 2004, après 32 années de service, il se retire de ses fonctions d'Executive Vice President of Pharmaceutical Operations au sein d'Eli Lilly & Company, une société de premier plan axée sur l'innovation. Il y était responsable des activités pharmaceutiques mondiales ainsi que des activités de vente et de marketing à l'international. Gerhard Mayr a assuré la présidence du Comité exécutif international et du Comité pour l'Europe de la Pharmaceutical Research Manufacturers of America. Il a été membre de la Fédération européenne de l'industrie pharmaceutique (EFPIA) de 1995 à 1997 puis de 2000 à 2002. Gerhard Mayr siège actuellement au conseil d'administration de Lonza Group Ltd.

Karel Boone est membre du Conseil d'administration d'UCB depuis 2000 et en est devenu président en 2008 ; il est également membre du Comité d'audit et du Comité des Rémunérations et Nominations. Issu d'une formation d'ingénieur commercial (KUL), Karel Boone a commencé sa carrière en tant que membre exécutif du conseil d'administration de Lotus Bakeries (dénommée Lotus Biscuits à l'époque), avant d'en devenir le Chief Executive Officer en 1974, suite à la fusion de la société avec Corona. Il a également assuré la présidence exécutive du conseil d'administration de 1992 à 2006, date à laquelle il en devient le président non exécutif. Karel Boone siège aux conseils d'administration de Banque Degroof et de Vandemoortele (président). Il a été un membre actif de plusieurs associations professionnelles et a présidé la Fédération des Entreprises de Belgique.



Pour plus d'informations

Michael Tuck-Sherman, Investor Relations, UCB
T +32.2.559.9712, Michael.tuck-sherman@ucb.com

France Nivelles, Global Communications
T +32.47.549.4001, france.nivelles@ucb.com

A propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant plus de 8 500 personnes réparties dans près de 40 pays, la société a généré un chiffre d'affaires de EUR 3,2 milliards en 2010. UCB est cotée sur le marché Euronext de Bruxelles (symbole : UCB).

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis les déclarations ayant trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes.

Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits.

Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.